

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001123132	1ere Gachée: 12:43 (1) Quantité: 6.00 m3	Date: 23/10/2025 référence commande(2): 03 26 64 00 22	HIOIOL2510230826
client: 411452 chantier: DEPART	NORD EST TP CANALISATIONS DEPART	6 BIS RUE AMPERE BP 327 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle 12:42	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale ATTENTE 00:00
			température: vitesse du vent: validité:
Xl:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures			
code Béton PJGTRXX120	désignation(6)(8) GRAVE TRAITEE	certification	classe d'exposition(3) Classe Chlorure consistance(7) Dmax 20
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4)
appellation commerciale GRAVE TRAITEE 6%			
Propriétés particulières spécifiées			
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNÉE
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE			NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			
signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1